

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/EDF-pourra-deroger-aux-normes>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez vous > Revue de presse > **EDF pourra déroger aux normes environnementales qui encadrent le fonctionnement de ses centrales**

13 août 2003

## EDF pourra déroger aux normes environnementales qui encadrent le fonctionnement de ses centrales

L'alarme avait été donnée, dimanche soir par EDF, sur l'éventualité d'une pénurie d'électricité si la canicule persistait. Lundi 11 août, le gouvernement a réagi. Une réunion technique s'est tenue à Matignon, dont les conclusions ont été détaillées par la ministre de l'écologie, Roselyne Bachelot.

Pour retrouver une marge de manœuvre, EDF avait besoin d'arrêtés techniques assouplissant, à titre dérogatoire, les contraintes environnementales de fonctionnement de ses unités. Elle avait aussi besoin d'une aide diplomatique, alors que le groupe français entend limiter ses exportations vers ses voisins européens. Ses vœux ont été exaucés.

Confrontées au réchauffement et à l'abaissement du niveau des fleuves, plusieurs centrales électriques - nucléaires et classiques - pourront rejeter des effluents plus chauds dans les fleuves et les rivières, au risque d'éprouver les écosystèmes aquatiques du Rhône, de la Garonne et de la Seine.

La ministre a justifié ces mesures en assurant qu'à défaut, "des coupures" d'électricité étaient envisageables. Le président d'EDF, François Roussely, a cependant certifié, mardi matin 12 août sur France Inter, qu'"il n'y aurait pas de coupures cette semaine". La canicule a déjà contraint EDF "au cours des derniers jours, à arrêter 4 000 mégawatts de production, soit l'équivalent de quatre centrales", a précisé M. Roussely, indiquant que la centrale thermique de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), toute proche de Paris, avait été arrêtée "parce que ses conditions de fonctionnement n'auraient pas été respectueuses des normes environnementales".

### LES CRITIQUES DES ÉCOLOGISTES

Les centrales nucléaires de Golfech (Tarn-et-Garonne), Tricastin (Drôme) et Bugey (Ain) bénéficieront d'un assouplissement des dérogations déjà consenties fin juillet par l'Autorité de sûreté nucléaire (Le Monde du 9 août). Les unités de Saint-Alban (Isère), Cruas (Ardèche) et Nogent-sur-Seine (Aube), recevront, elles, une première dérogation. Au total, 16 tranches sur les 58 exploitées par EDF - et dont 12 sont actuellement à l'arrêt pour maintenance - sont concernées par ces mesures.

De plus, sur la dizaine de centrales thermiques fonctionnant avec des combustibles classiques, six ont

été arrêtées ces dernières semaines en raison d'effluents trop chauds. Sur ces six centrales, quatre devraient pouvoir redémarrer à la suite des dérogations accordées par Matignon.

Ces dispositions ont été promptement dénoncées par les associations écologistes. Citant une étude publiée en 1999 par le ministère de l'environnement, l'association Sortir du nucléaire évoque "l'effondrement des espèces" à partir d'une température de 29 °C, dont se rapprochent aujourd'hui certains secteurs de la Garonne et du Rhône.

EDF s'est par avance engagée à participer financièrement à la revitalisation des écosystèmes qui seraient endommagés par ces assouplissements, en vigueur jusqu'au 30 septembre.

Ces dérogations interviennent dans un marché européen de l'électricité très tendu. Partout en Europe, la situation est comparable à celle de la France : en été, les Français ont généralement besoin d'une puissance électrique de pointe de 46 000 mégawatts, bien inférieure aux besoins de l'hiver, autour de 75 000 mégawatts. Aussi les producteurs d'électricité en profitent-ils pour assurer la maintenance de certaines de leurs installations ou pour les mettre au repos. Mais cette année, la consommation en Europe a grimpé de plus de 10 % par rapport à l'été 2002. Or, la sécheresse limite les capacités hydroélectriques et la canicule nuit au refroidissement des centrales.

Le traditionnel mécanisme d'entraide entre pays européens ne peut donc fonctionner. Normalement, la France exporte annuellement plus de 14 % de sa production, principalement vers l'Italie, l'Allemagne, le Benelux et le Royaume-Uni. Mais EDF essaie désormais de limiter ses exportations, comme elle l'a fait depuis fin juin avec l'Italie en divisant par deux sa livraison. La ministre de l'écologie a ainsi assuré qu'EDF n'honorerait pas certains contrats d'exportation "lorsque le droit international le permet".

De fait, EDF ne peut que faiblement jouer sur ce levier car seuls quelques-uns de ses contrats comportent une "clause d'effacement" lui permettant d'annuler certaines livraisons, moyennant une annonce à l'avance et le paiement d'un dédommagement.

A l'inverse, la France peut de plus en plus difficilement s'approvisionner dans les pays limitrophes lors des heures de pointe, comme elle le faisait ponctuellement.

"Nous n'avons pas de roue de secours", a expliqué Mme Bachelot, car le marché européen de l'électricité est en voie d'assèchement.

Stéphane Foucart et Gaëlle Macke